LES LETTRES ROYAUX DE HENRY DE VALLOIS, N'AGUERES Roy de France:

Auec la Reſponce & deffences, ſur le refus à luy faict de l'interinement deſdictes Lettres.

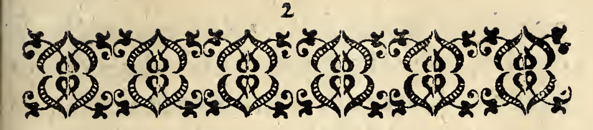


A PARIS,

De l'Imprimerie de Denis Binet.

M. D. LXXXIX.

Auec Permiſsion.



LETTRES ROYAVX de Henry de Vallois, n'agueres Roy de France:

Auec la Responce & deffences, sur le refus à luy faict à l'interinement desdictes Lettres.

HEnry de nom, Roy de Pologne, & par la grace de Dieu rien en France, humble salut. Maintenãt (que par la diuine ordonnance, l'affliction m'a ouuert l'entendement ie recognois cõbien de temps il y a que ce Serpent enuieux & homicide dés le commencement du monde a tendu ses filets contre moy, tant par luy que par ses suppots & dangereux Conseillers pour deuorer mon ame, & lesquels m'ont pippé, charmé, & ensorcellé pour commettre des fautes, au preiudice du peuple, & au grand detriment de ce Iardin tant florissant & respecté Royaume, indi-

gne d'vne majeſté Royalle, ces malings eſprits, dy-je, & Anges des tenebres (trop plus cauteleux en leurs actions & deſſeings que les Anges de lumiere) m'ont tellement faſciné l'eſprit pour agrandir ma Majeſté, que ſans aucun reſpect du deuoir & ſoulagement que ie deuois à mon peuple, n'ay faict conſcience de le tiranniſer & appauurir en toutes façons, pour eſleuer des faquins, au grand meſcontentement & deſauantage des Princes & Gentils-hommes ſignalez, qui ſouſtiennent mon ſceptre: contre leſquels par occultes & ſiniſtres cōſpirations m'eſtant bandé (par trop croire de leger, au ſoufflement de mes mignons, flateurs & impoſteurs) En fin l'apoſtume d'enuieuſe ambition, qui auoit lōg temps conniué & prins racine en mon cœur, s'eſt importunément creuee, & le ſort de l'execution de mon deſſein vindicatif tombé ſur deux vaillans Athelas de mon Royaume, zellez au ſeruice de Dieu & de ſon Egliſe Catholique, ſoubs l'ombre deſquels, ſi ie me feuſſe iuridiquement comporté, ie n'euſſe faict breſche à mon digne & magnifique tiltre de Treſ Chreſtien, & fils aiſné de l'Egliſe, que i'ay par ma trop poli-

tique conniuence & hypocrite façon perdu, & laissé tomber & fletrir le plus rayonnant fleuron de ma Courōne, par vne fauce folle persuasiō qui me saisissoit le cœur, qu'ils se vouloient faire compagnons, ou brasser quelque vsurpation sur ma Royalle Majesté, les ay faict exterminer, pensant par cest assouuissement de mon ambition enuieuse regner plus à mon aise, sans aucun controolleur de mes comportemens Royaux, l'effrenee liberté desquels on n e vouloit rongner en mes Estatz, bien que ce fut le soulagement de mon peuple qu'ils procurassent. Toutesfois ne pouuant biē gouster le miel, prenant à mauuaise part le salutaire mouuement (iointe la suggestion des sangsues qui m'enuironnoient) ne pouuant longuemēt regner, si on rongnoit les ongles de si pres à leurs exactions ordinaires & inuentions desdits numinulaires, ay recompensé ces Magnanimes & bien zellez personnages d'vne sanguinaire effusion, dont me rends coulpable, & sans maintenant vn ver & remords de conscience qui me ronge inceſſammēt, m'agitant & troublant en plusieurs illusions & apparitions, si que (à mon grand regret & confusion) ie

ſuis contrainct de confeſſer que les Chatz qui paſſent par deuant moy, ſe ruent d'vn effroyable eſpouuentement, & ſemble à veoir la deſordonnee inconſtance de mes actions, que ie ſuis ja talonné de la peine errante du premier fratricide: mon peuple meſme (que ie faiſois obeyr à baguette) leuant les cornes contre moy: Si que ces vaines promeſſes & infernalles ſuggeſtions de m'agrandir en majeſté, me font iouer au Roy deſpouillé, s'il ne m'eſt pourueu prõptement de remede conuenable. Pource eſt-il qu'enuers vous (mes feux & n'agueres treſ-obeiſſans ſubiects) i'adreſſe ma plainte & recognoiſſance ſuſdicte, afin qu'ayãs meurement conſideré les encombremens & tentations, auſquelles ſont ſubiects ceux qui ſont eſtablis Monarques, & qu'il ne ſe peut faire autrement, que ce qui eſt faict ne ſoit faict (la mort des paſſez de ce monde eſtant irreuocable) & l'affection qui me demeure de cõbatre l'herenique, pour conſeruer l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine en ſon integrité, accordant, me ſubmettant aux bonnes & ſainctes determinations des Eſtatz. Ceſſez pour ces cauſes, de plus vous reuolter contre celuy qui

cy deuant vous a eſté conſacré pour Roy (des fautes duquel ne pourriez requerir qu'vn amendement & non vne degradation) afin que rentrions en vnion mutuelle & reciproque, deſirãt de ma part paſſer par voz aduis en la diſpoſition de toutes les affaires d'Eſtat, ſoit pour les Financiers ou autrement, l'adminiſtration deſquelles cõmettray à telles perſonnes fidelles que voudrez choiſir, banniſſant loing de moy toutes les Sangſues du paſſé, quoy faiſant ferez auec moy, & moy auec vous, remettre en vigueur, paix & concorde plus que iamais, ce pauure Royaume deſolé, moyennant l'ayde, grace & ſainɑe inſpiration de celuy par lequel les Roys regnent & decernent Loix iuriques.

LA RESPONCE ET *deffences, sur le refus de l'interinement desdictes Lettres.*

SI tu te fusses comporté (Roy n'agueres trop obey) selon les Loix & prerogatiues de ton estat, que tu n'eusse conuerty la Royauté en tyrannie, la paternité que deuois monstrer à ton peuple, en felonnie (la fidelité & serments tant de fois reitterez, en perfidie) le masque exterieur de tes comportemẽs au faict du Christianisme en hypocrisie, la clemence en cruauté trop inhumaine, de laquelle nous as laissé pour vn sanglant echantillon, le massacre des deux plus signalez personnages de tõ Royaume, Duc de Guyse & Cardinal son frere. Si (di-je) tu n'eusse forligné & degeneré de ton estat Royal par les voyes susdites, il y auroit quelque apparence à la requeste de reünion mentiõnee par tes lettres, & volontiers inclinerions à l'interinemẽt d'icelles. Mais puis que l'escriture nous commande iuger par la saueur des fruicts de la bonté de l'arbre: que pourions

nous estimer de toy, qui par ce dernier acte d'mpieté, vomissant le venin de ton ame fardee, nous produicts arguments plus que suffisans & peremptoires pour iuger & condamner l'iniquité masquee, & hypocrisie de tous tes precedens actes & comportemens, & de la rancœur inueteree, & en ton cœur enracinee contre ceste maison de Guyse, qui ne cessoit de trauailler pour le soulagement de ton peuple & te remettre au droict chemin pour acquerir vn repos perdurable en ton Royaume: chose qui te venoit comme à contrecœur & à tes sangsues qui faisoient estat de leur plus fertille maison & peschant tousiours en eaue trouble. A quoy tendoit ceste armee estrangere d'vne religiõ enfumee, qui porte vn Christ empistollé à l'arçon de la selle que par vn secret & mutuel complot auiez introduict en ce Royaume pour establir vne nouuelle colonie, & s'emparer des plus eminentes places de ceste Ville capitalle? A quoy tendoient les banquets de ton mignon faicts aux chefs de ces estrangers, & les propos qui sortirẽt de ta bouche, leur disant qu'ils n'estoient que des coquins de s'estre laissé vaincre & surmonter à vne si petite troup-

pe de ce Guyſart: eux qui eſtoient en ſi bonne conche & diſpoſez comme vne effroiable armee: en teſte de laquelle ce pendant (comme iadis fut pratiqué à l'endroit du Capitaine Vrie) tu auois ordonné & coloqué ce bon Duc de Guyſe, auec petite trouppe de gens, ayant reſerué les plus cauteleux de ton coſté pour faire eſcorte à ceſt ennemy, & (s'il faut coniecturer iuſques là) luy preſter confort & ayde pour exterminer le Guiſart & ſes trouppes, ſi Dieu (qui eſtoit de ſon coſté) ne ſe fut ſeruy de luy cõme d'vn vaillant Gedeon. Ceſte miraculeuſe victoire qui reuſſiſſoit à la gloire & ſoullagement de ton Royaume te deuoit amolir le cœur pour carreſſer & embraſſer ceſte maiſon auec toute courtoiſie. Mais, comme vn Saul ialoux & enuieux de la clamation qui ſe faiſoit à la vertu, qui ne ſe pouuoit celer de ce victorieux Dauid. Tu as pourſuiuy ta poincte, touſiours rendant le mal contre le bien qu'il t'auoit tout freſchement procuré, lors que par vn autre miracle euident il empeſcha le carnage de toutes tes gardes & trouppes, clandeſtinement & traitreuſement ſemees aux principales places de ceſte ville de Paris, qui e-

ſtoit vn preparatif, ſi la clemence & ſage prouidence de ce vaillant guerrier n'y eut remedié, de faire ruiſſeler ceſte Ville en ſang, & te mettre au danger de ta vie, mais d'vn Pharaoniq endurciſſement, marry de n'auoir peu par tes forces preparees venir au deſſus de tes ſanguinaires & tyranniques entrepriſes, as changé ta peau de Lyō en habit de Renard, ſoubs vn apparant pretexte d'aſſemblee des Eſtats, où toute liberté & fidelité doit eſtre inuiolablement gardee, y voyant ces Princes perſeuerans mieux que iamais, au repos du public, & reſtabliſſement de ce Royaume en ſa premerie ſplendeur, pour les faire aprocher auec l'armee de Crocodille, plus pres de toy, leur baſtiſſant vne aſſeurance plus grāde, à ceux qui ne penſoient rien de ſiniſtre, tant par harangue annuelle de ſermēs iurez & reiurez confirmee, & d'vne communion Iudaique ſopiquee, violant tout droict diuin & humain, as monſtré par l'iſſue de ceſte ſanguinolente tragedie où tēdoient tous tes deſſeins. Deſquels tu viens en partie à recongnoiſſance par tes lettres, te plaingnant à preſent d'vne agitation interieure qui rend tes contenances incon-

ſtantes : de quoy ne te faut eſmerueiller. Car ſe ſont les furies qui ſuiuent de pres apres le peché, deſquelles ne faut douter que ne ſois plus aigrement tourmenté que ce Saül, puis que tu as faict mourir tõ Dauid, qui auec ſa harpe bien ordonnee, te pouuoit mettre en repos & t'aſſeurer en tõ Royaume. Et puis que tu as faulſé ta foy enuers ſi ſaints & cheualeureux perſonnages, qui ſeront ceux qui pourront maintenant eſtre en aſſeurance aupres de ta perſonne? Seront-ce les habitans de ta Ville de Paris, à laquelle tu as gardé ſi long temps vne dẽt de lait? & eſt à croire, nonobſtant ton fardé langage, qu'il y a encores quelque anguille qui rampe clandeſtinement ſoubs la roche de tõ cœur, puis que pour aſſouuir tes vindications & affections, as tenu ce langage que tu mandierois pluſtoſt l'ayde du Turc & de tous autres Pontentats eſtrangers que tu n'en vinſſe à chef. Et puis qu'au lieu de te corriger n'as eſpargné les bagues & precieux ioyaux de la couronne, affin de les enuoyer en gaige pour leuer encore des trouppes eſtrangeres, & mettre de rechef ton Royaume en proye: au lieu que les deuſſes employer pour rachepter les

ſaincts & ſacrez ioyaux & reliques de la ſaincte Chapelle, que trop laſche Chreſtië, as vendus aux Venitiens; traicts premiers de ta feinte deuotion & zelle fardé de Catholique. Nous te prions d'ailleurs prendre garde de quelle lepre eſt maculee ton ame par la mort procuree illicitement de ce cõſtant Cardinal preſtre, & ſacré compagnon du ſainct ſiege Apoſtolique, ſur lequel tu n'auois aucune iuriſdiction. Si les ſoufle-cierges de ſaincte Geneuiefue euſſent eſté auſſi prompts à te remettre deuant les yeux les ſanctions canoniques, comme leurs inuentions & ſoufflemens tyranniques, ou tu euſſes eſté du tout deſreglé en tes abominables entrepriſes, ou bien tu te fuſſes abſtenu de perpetrer vn tel meſchef, qui te rend excommunié par le faict meſme en ſoy, ſans autre declaration, deſchargeant les ſubiects de toute foy en hommage, & de tout ſerment de fidelité que d'eux pourrois exiger. Il y a bien d'autres peines indictes par les ſaincts Canõs que tu as encourus, & qui te tiennent lié par l'enormité de ce crime: lequel point eſt ſeul ſuffiſant pour refuſer la rehabitation requiſe & revnion mutuelle & reciproque, pour crain-

te qu'auons d'encourir les censures Ecclesiastiques, & de participer à l'excommunication qui te suit, comme la Lepre le Lepreux. Et neantmoins pour faire paroistre aux autres nations que nostre reuolte n'est que pour la defensiue & non pas pour aucune vindicatiue aggression, comme calomnieusement, pour cuider captiuer la beneuolence des Princes estrangers, tu leurs as voulu faire à croire que ton peuple de Paris estoit rebelle à son Roy, l'ayãt chassé de sa ville. Si tost qu'en saine & asseuree conscience pourrons hanter auec toy, apres que de larmes non feintes à l'exemple d'vn Theodose tu auras bien ploré tes fautes, à l'imitation de cest enfant prodigue que tu auras obtenu rehabitation en la maison de nostre Sainct Pere, & reprins l'anneau de la Foy violee & perdue, & que aurons Caution autentique d'vn meilleur comportement à l'aduenir, aduiserons à donner ordre au temporel de tes affaires, pour le tout estre mesnagé au soulagement du peuple tant attenué & à l'augmentatiõ de ce Royaume que tu as mis aux derniers abboys.

F I N.

Sonet au peuple Chreſtien.

PEuple, prens du conſeil auant que te ſubmettre,
A reprendre le ioug de ce Henry fardé
Qui trop bon penitent, t'a par impoſts lardé,
Puis Lyon, puis Renard taſche à ſe faire maiſtre.

En traitreuſe façon s'eſtant faict à cognoiſtre,
Les Atlas du Royaume, inique, a poignardé,
Les ayant par ſerments cauteleux abordé,
„ Par l'exemple d'autruy chacun ſage doit eſtre.

Nous eſperions de luy au retour de Pologne,
Qu'au lieu d'eſtre felon, il nous ſeroit Cygongne,
Mais il s'eſt gouuerné d'vne cruelle guiſe,
Toutesfois eſperons au Dieu du firmament,
Que par ſon iuſte arreſt en aigre chaſtiment,
Nous fera veoir bien toſt ce Tyran en chemiſe.

La mort ny Mord. *N. H.*